



JUIN 2022 - OCTOBRE 2022



# Le journal estival

## Au fil de l'eau

### AGENDA ESTIVAL & DATES A RETENIR

### Édito



Chères Castillonnaises, chers Castillonnais,  
Enfin un été sans restriction, nous allons pouvoir profiter de toutes les animations estivales, tant sur Castillon du Gard que sur l'ensemble de notre territoire ; et elles sont nombreuses !

L'été est aussi le temps du repos et de la récupération, il va de soi que cela passe par le respect des règles du bien vivre ensemble que je ne doute pas que vous adoptiez.

J'ai voulu mettre l'accent sur l'eau, ressource précieuse et vous montrer qu'elle est au cœur de nos préoccupations tant pour sa préservation que pour sa qualité. Avec mon équipe municipale nous nous attachons à respecter nos engagements tels que définis pour Castillon du Gard « Durablement ».

Je vous souhaite de passer de très bonnes vacances, profitez de votre famille et de vos amis.

A très vite.

Muriel Dherbecourt

- 17 juin 2022 : Fête de l'école
- 21 juin 2022 : Fête de la musique
- 25 et 26 juin 2022 : Exposition PHILAT'EG
- Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2022 : Double collecte du Sictomu le mardi et le vendredi
- 13 juillet 2022 : Nuit du Rosé
- 14 juillet 2022 : Raid VTT
- 14-24-30-31 juillet 2022 : Tournoi de pétanque
- 29-31 juillet 2022 : Fête votive
- 1-13 août 2022 : Tournoi de pétanque
- 7 août 2022 : Brocante
- 22 août 2022 : Marché nocturne
- 3-18 et 24 septembre 2022 : Tournoi de pétanque
- 10 septembre 2022 : Forum des Associations
- 10 septembre 2022 : Pose de la 1<sup>ère</sup> pierre construction du groupe scolaire et salle polyvalente
- 15-16 octobre 2022 : Exposition IKEBANA

Pour plus de détails sur chaque événement consulter le site Internet de la commune





# Présentation de la nouvelle équipe

## PRÉSENTATION DES AGENTS



**Karine RUISSON** a le plaisir de vous **accueillir en Mairie** du lundi au vendredi de 8h à 12h et planifie les rendez-vous avec les élus et les différents services de la mairie.



**David GARCIA** assure la responsabilité du **service technique**.

**Cédric CLAVEL** En renfort saisonnier jusqu'au 30 septembre 2022.

**Clothilde FARGIER** En renfort saisonnier jusqu'au 05 août 2022, elle a pour mission l'entretien des locaux et viendra apporter son soutien au **service technique**.



**Muriel ROEMER** prendra la gérance de l'**Agence Postale** à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022 à la place d'Aurélien KOCHER qui quitte la collectivité pour de nouveaux horizons.



**École : Monsieur le Directeur Édouard Giudicelli** part à la retraite à la fin de l'année scolaire après plus de 20 ans à ce poste. Il sera remplacé par **Christine Cervera Portelli** à la rentrée de septembre. Nous souhaitons une bonne retraite à Édouard et le remercions pour toutes ces bonnes années de coopération. Bienvenue à Christine !





# L'eau

Par ces températures élevées en cette saison estivale nous avons voulu mettre l'accent sur la ressource en eau. L'eau est en effet une ressource de plus en plus rare mais cependant vitale.

Depuis le 7 juin la commune a été placée en vigilance. Selon l'arrêté Préfectoral n°30-2022-06-03-00003, sur les territoires classés en vigilance, il est demandé à chacun d'adopter un comportement écoresponsable, en utilisant l'eau de manière mesurée.

## L'EAU POTABLE

Savez-vous que Castillon du Gard dépend d'un syndicat intercommunal qui est présidé par Mme le Maire et regroupe les communes de :

- Argilliers,
- Castillon du Gard,
- Saint Hilaire d'Ozilhan,
- Vers Pont du Gard

## L'EAU USÉE

Nos eaux usées sont traitées maintenant par la nouvelle station d'épuration située à Remoulins. Elle accueille d'autres communes : Remoulins, Saint Bonnet du Gard et Vers pont du Gard.

Grâce à ce nouvel équipement l'eau rejetée est en qualité eau de baignade. Il est aussi important que les eaux pluviales ne se déversent pas dans les réseaux d'eaux usées car cela vient augmenter le volume d'eau à traiter pour la commune et engendre des frais supplémentaires non négligeables.

Des tests à la fumée ont été réalisés pour diagnostiquer les installations non conformes. Ces eaux font parties d'un schéma directeur d'assainissement qui tend à améliorer les rendements.

## L'EAU DE PLUIE

En ce qui concerne les eaux de pluie il est vivement conseillé de les récupérer dans des citernes afin de pouvoir bénéficier de cette ressource pendant l'été pour arroser jardins et potagers et de végétaliser au maximum votre parcelle.

## L'EAU DE FORAGES

La commune dispose de nombreux forages il est impératif que ces forages soient conformes et surtout en cas de consommation de votre eau de forage vérifier la qualité de celle-ci au moins 2 fois par an. Cette ressource n'est pas inépuisable. En cas de restriction vous êtes également concernés, il y a lieu d'être aussi économe.



## Toutes les installations sont sur la commune : captage, pompage, château d'eau.

Le syndicat s'attache à réduire les fuites d'eau tout en préservant la qualité de l'eau, notamment dans le cadre du schéma directeur d'eau potable.

Le SIAEP a délégué la compétence eau potable à la SAUR par l'intermédiaire d'un contrat de délégation de service public qui arrive à échéance fin 2023.

### Quelques chiffres - année 2020 :

- 540 971 m<sup>3</sup> d'eau distribuée
- 87.752 kml de réseau



## EAU DE SOURCE

**Le saviez-vous Castillon n'a jamais manqué d'eau puisqu'elle dispose d'une source qui ne s'est jamais tarie. L'histoire de Castillon est intimement liée à cette source.**

# La Commune s'engage à économiser et respecter cette ressource.

## QUELLES SONT LES INITIATIVES DE LA COMMUNE ?

- **Nettoyage des berges du Gardon et des ruisseaux**, première étape de la production d'eau potable.



Nettoyage du Gardon et des 18 km de berges le 31 mai avec les 5 MFR

- **Rénovation de notre patrimoine et de nos points d'eau :**

### LE LAVOIR

Un projet de remise en état avec un dossier de financement a été déposé auprès des fonds européens. Les travaux devraient commencer fin d'année. Le lavoir de Castillon du Gard date de 1884, utilisé jusque dans les années



60, il a la particularité d'être contemporain de la construction de la tour Eiffel, avec utilisation de l'acier pour une magnifique charpente, avec une contrepartie d'entretien régulier de sa couverture.

Il est alimenté par une source naturelle de très bonne qualité et ce toute l'année, encore aujourd'hui il sert au maraîchage (trempage des légumes)



Situé au lieu-dit « la Pompe », ce jardin partagé démarre. Plusieurs bénévoles se sont déjà réunis, si vous êtes intéressés veuillez contacter Marylin au 06.11.16.31.12 ou Virginie au 06.81.99.96.47.

et est l'écrin d'une vente tous les samedis matin de légumes bio, produits sur les terres qui jouxtent le site, terres parfaitement adaptées au maraîchage.

Cet ouvrage de belle dimension, entouré d'arbres, sert également à la tenue de manifestations qui rassemblent les villageois, comme les soirées contes et légendes à destination des enfants du village.

Disposé dans le vallon, proche du jardin partagé « la pompe » que la commune vient de créer.

### L'ARTICOYSE

La deuxième tranche de la réfection de l'Articoyse par le chantier d'insertion du SMGG va débuter en juin, il s'agit de rénover la Calade, voie de communication, « une chaussée pavée de galets fluviaux ou empierrée de pierres calcaires ». Les anciens avec ingéniosité récupéraient l'eau pour arroser les potagers situés le long de cette calade et nourrissaient les villageois.



Tous ces espaces donnent du sens à notre démarche, inscrits dans l'histoire de notre village, outre, l'aspect nourricier ils sont maintenant des lieux de rencontre et d'échanges intergénérationnels.



### LA FONTAINE DU CENTRE DU VILLAGE

Nous avons la chance de disposer d'une belle fontaine au centre du village, elle permet aux visiteurs de faire une pause rafraîchissante et d'être labellisé village accueil vélo. Des travaux d'embellissement interviendront en automne dès que les températures le permettront.

### ARROSAGE STADE DE FOOT

Le forage du stade a été remis en service, bientôt un goutte à goutte sera installé pour arroser les plantes et la future pelouse semée sur un quart du stade.

### L'EAU SOURCE D'INSPIRATION

• **Un appel à projet de la Communauté de Communes a été lancé sur le thème de l'eau et se déroulera autour du Lavoir.** Chacun s'exprimera sur son ressenti autour de l'eau, les textes seront lus par des artistes et mis en scène. Il se fera en relation des communes avoisinantes lors du Forum des Associations en septembre. Cf. agenda estival et dates à retenir.

• **Exposition philatélique consacrée sur le thème de l'eau à la maison des Associations,** à cette occasion un timbre de collection et un tampon avec une photo du Lavoir seront édités et mis en vente le jour de l'exposition organisée par PHILAT'EG. Des exposants viendront compléter cette exposition avec des produits locaux et des accessoires.

### L'EAU SOURCE DE RENOUVEAU

**La commune offrira à chaque naissance et à chaque nouvel habitant un kit de réduction d'eau.** Ce kit réalisé par une start-up permettra outre les économies d'eau, la plantation d'un arbre à l'initiative de cette société.

De même la commune mettra en place un « jardin des naissances », tout nouveau bébé aura son arbre sur la commune.

### L'EAU À LA RESCOURSSE DES INCENDIES

**Afin d'assurer la défense contre l'incendie la commune optimise le maillage des bornes incendies tant par leur nombre que par leur débit.**

### L'EAU SOURCE DE PLAISIR MAIS AUSSI SOURCE DE DANGERS

**L'eau est précieuse mais potentiellement dangereuse :**

• **Les piscines :** une surveillance accrue doit être prodiguée pour la sécurité de tous et surtout des enfants qui ne doivent jamais rester sans surveillance.

• **Les orages et inondations :** malheureusement l'eau peut être destructrice merci de suivre les alertes orages et inondations sur l'application info flash ou sur le site internet de la commune.



[www.castillondugard.fr](http://www.castillondugard.fr)



# Environnement

**INTERDICTION FEUX : ARRÊTÉ N° 2012244-0013**  
Prévention des incendies : du 15 juin au 15 septembre.



L'usage de tout appareil (à moins de 200 mètres des zones exposées au risque d'incendies de forêt) susceptible de produire un échauffement ou une étincelle est réglementé (ex : tronçonneuse, brise roche de type BRH, etc...). Ceci s'impose à toute personne quelle que soit son activité, sa nature ou sa fonction (particuliers, professionnels, agriculteurs...).

**La réglementation s'applique en fonction du niveau de vigilance incendie.**

## FRELONS ASIATIQUES

**En priorité contactez la mairie qui vous mettra en relation avec le référent du secteur :**

C'est un réseau de lutte qui, à titre bénévole, a mis en place un protocole d'interventions gratuites chez les particuliers ou dans les lieux publics. Le référent doit pouvoir juger (en se déplaçant ou par photos) du mode d'intervention. En effet, selon la position du nid, les interventions seront différentes, soit à l'aide de perches spécifiques de destruction soit avec d'autres procédures.

Cette organisation pour rester gratuite et bénévole a besoin du soutien des collectivités...

**Pour plus de renseignements : Site internet : [gdsa30.fr](http://gdsa30.fr)  
Contact GDSA du Gard : [gdsa30@gmail.com](mailto:gdsa30@gmail.com)**



## MOUSTIQUES TIGRES

**Soyez secs avec les moustiques !**

La Mairie met régulièrement du larvicide dans les bassins de rétention. Durant les mois d'été la fraîcheur de la nuit est appréciée mais c'est aussi à ce moment que les moustiques attaquent.

Après la toute première bataille acharnée, on sort l'artillerie : citronnelle, produits anti-moustiques, bougies parfumées, appareils électriques, ... Mais avant tout avez-

vous pensez à évacuer les eaux stagnantes dans vos coupelles, dans le moindre creux qui sert de réceptacle à l'eau ?

## SICTOMU

Comme les années précédentes, le SICTOMU réalise une double collecte du reste pour la période estivale. Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août le ramassage des ordures ménagères s'effectuera le vendredi et le mardi. Pensez à sortir votre poubelle la veille au soir ainsi qu'à la rentrer après la collecte !



**Dépôt sauvage : Attention tout dépôt illégal auprès des colonnes de tri est sanctionné !**

Une prestation d'enlèvement d'un montant de 150 euros est appliquée. Si une colonne est pleine se rendre à la plus proche (consulter la carte des points de collecte) et/ou appeler la mairie pour avertir au 04.66.37.12.74.

## NUISANCES SONORES : ARRÊTÉ 2008-193-7

Pour rappel, le tapage diurne au même titre que le tapage nocturne est réglementé. Pour bricoler ou tondre la pelouse, optez pour des horaires acceptables par tous. La réglementation prévoit que les travaux susceptibles d'entraîner une gêne auditive en raison de leur durée, de leur répétition ou de leur intensité doivent être effectués :

- Du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00,
- Le samedi de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
- Le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00.

**Pensez à vos voisins en respectant ces horaires.**

**Police intercommunale :** La nuit de 18h à 03h contacter la police intercommunale au **06.37.65.44.27**, en dehors de ces horaires appeler le **17**.

## STATIONNEMENT

Les habitants qui ont un garage doivent rentrer leur voiture. Une attention particulière sera apportée au respect de ces consignes, n'oubliez pas que Castillon du Gard est une commune touristique et à ce titre, accueille de nombreux visiteurs.

## CIRCULATION

Suite à la concertation avec la population qui s'est déroulée courant mars, la municipalité soucieuse d'assurer la sécurité de ses administrés a mis en place différentes mesures de sécurité routière :

- Installation d'une zone de rencontre 20km/h entre les lignes jaunes matérialisées dans le centre du village,
- Création d'un stop au chemin de la Berrette est,

- Mise en place de diverses signalétiques,
- Installation de radars pédagogiques solaires sur la RD 19 et sur le chemin Neuf.



**Zone de rencontre : soyez respectueux de cette nouvelle réglementation.**

## RAPPEL DES ZONES DE STATIONNEMENT

- Parking de la Maison des Associations,
  - Parking du château d'eau,
  - Parking chemin neuf,
  - Parking chemin de la Coste
  - Parking place du 8 Mai 1945 : respectez la zone bleue
- Privilégiez les déplacements doux à vélo ou à pied. Des arceaux pour stationner les vélos sont disponibles derrière l'église ou près de l'école.

**Pour vos déplacements pensez aux transports en commun (horaires de bus en mairie), au covoiturage et au « Rezo pouce »** inscription sur [www.RezoPouce.fr](http://www.RezoPouce.fr) sans compter l'utilisation de la voie verte pour vous rendre à Vélo à Uzès.



# Informations diverses

## CARTE TOURISTIQUE

une nouvelle carte touristique est parue.

Elle fait partie d'une collection rattachée au territoire de l'Uzège-Pont du Gard.

La nouvelle carte touristique de Castillon du Gard est disponible en Mairie ou chez vos commerçants.



## NOUVEAUX COMMERÇANTS À CASTILLON



- **Le temps d'un été**  
Concept store  
(Poteries, Artisanat, Sculpture, Peinture)  
au cœur du village.



### • JOIO

Le nouveau restaurant JOIO, joie en provençal, se trouve au cœur du village.

Nouvelle table du Vieux Castillon, vous y retrouverez une carte aux couleurs et aux saveurs de la Provence, en passant par l'Italie. La cuisine gourmande et colorée saura conquérir vos papilles cette saison !



### • Les compagnons du terroir

Dans un écriin de meubles chinés aux portes du Pont du Gard, venez découvrir plus de 600 références de vins, bières et spiritueux locaux ainsi qu'une large gamme d'épicerie fine régionale et des produits d'artisans.



### • Le hangar du vélo

Le Hangar du vélo est un magasin où vous pourrez trouver le vélo de vos rêves, le faire réparer ou en louer un !



### • Destination Mieux-être

Prendre soin de soi différemment, en s'ouvrant à de nouvelles pratiques que nos professionnels du «Mieux-Être» mettront à l'honneur à l'occasion d'évènements saisonniers dans la région.

• **Installation de jeux gonflables** à la Casa Benelli pour juillet et août.

• **Le tabac-presse, la boulangerie-pâtisserie, l'agence immobilière et le fleuriste** vous accueillent sur la nouvelle zone commerciale en bas du village.



### BUS DE LA MER

Tous à vos maillots, les inscriptions pour le bus de la mer débuteront le mercredi 15 juin 2022.

**Un bus assurera une correspondance de :**

- **Castillon du Gard à la Grande-Motte le 15 juin 2022 et tous les mercredis du 3 au 24 août 2022**
- **Castillon du Gard au Grau-du-roi tous les mercredis du 13 au 28 juillet.**

Les inscriptions se feront auprès du secrétariat entre 8h et 12h, elles seront individuelles et devront être renouvelées chaque semaine. Les enfants de 16 à 18 ans devront fournir une autorisation parentale et la copie de la carte nationale d'identité des parents. Les enfants de moins de 16 ans devront obligatoirement être accompagnés d'un adulte.

### CENTRE DE LOISIRS



Le centre de loisirs de Castillon du Gard accueille les enfants de 3 à 10 ans de tous les villages voisins avec une amplitude horaire de 8h à 17h30 et propose des inscriptions à la carte (matin ou après-midi avec ou sans repas, ou à la journée). **Pour tout renseignement merci de contacter la mairie au 04.66.37.12.74.**

Pour le centre de loisirs de cet été nous sommes en convention comme les années précédentes avec les mairies de Sernhac et Collias, **pour tous renseignements, merci de prendre contact avec les mairies de Sernhac au 04.30.06.52.30 et de Collias au 04.66.22.80.91.**



### HORAIRES DE LA MAIRIE



La Mairie est ouverte du **lundi au vendredi de 8h à 12h.**

### NOUVEAUX HORAIRES DE L'AGENCE POSTALE



LA POSTE

L'Agence Postale vous accueille : **lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi : 8h45-12h**

**La municipalité reste à votre écoute pour toutes propositions ou tous renseignements, il ne reste plus qu'à vous souhaiter un très bel été, profitez et prenez soin de vous !**

